

Date de dépôt : 4 septembre 2018

Rapport

de la commission des Droits de l'Homme (droits de la personne) chargée d'étudier la proposition de motion de M^{mes} et MM. Anne Marie von Arx-Vernon, Jean-Marc Guinchard, Marie-Thérèse Engelberts, Alexandra Rys, Christina Meissner, Bertrand Buchs, Vincent Maitre, Jean-Luc Forni, Delphine Bachmann, François Lance, Jean-Charles Lathion, Xavier Magnin, Jean-Marc Guinchard, Magali Orsini, François Lefort, Olivier Baud, Emilie Flamand-Lew, Delphine Klopfenstein Broggin, Sarah Klopmann, Guillaume Käser, Mathias Buschbeck, Jocelyne Haller, Sophie Forster Carbonnier, Boris Calame, François Lance, Yves de Matteis, Jean-Charles Lathion, Jean-Charles Rielle, Xavier Magnin, Christian Frey, Nicole Valiquer Grecuccio, Salima Moyard, Marion Sobanek pour une meilleure protection des résidents LGBTQI en EMS

Rapport de M. François Lance

Mesdames et
Messieurs les députés,

La commission des Droits de l'Homme (droits de la personne) a traité sous la présidence de M. Yves de Matteis la motion M 2451 lors de ses séances des 12, 19 et 26 avril 2018. Les procès-verbaux ont été tenus par M^{me} Virginie Moro que je remercie de son excellent travail et de sa précieuse collaboration.

Séance du 12 avril 2018, audition de Madame Anne Marie von Arx-Vernon, auteure de la motion

M^{me} von Arx-Vernon ne sait pas si chacun d'entre nous reçoit le journal de l'université, mais elle pense que chaque député doit l'avoir. Elle renvoie à

la page faisant référence au travail effectué par la « Law Clinic » sur les personnes « LGBTIQ ». Elle constate donc qu'il y a une réalité sur la problématique, partagée par de nombreuses personnes dans la société.

M^{me} von Arx-Vernon souligne que, dans le cadre de la motion dont elle est première signataire, il y a des éléments statistiques et d'autres éléments facilement vérifiables. Elle précise ne pas plaider pour un ghetto ou des EMS spécifiquement « LGBTIQ », ce qui pourrait être utile dans d'autres pays où cela aurait du sens, ce qui n'est pas le cas ici où il faut rester dans une vision globale. Elle constate que nous partageons notre vie quotidienne, au travail, dans notre immeuble, etc., avec toutes sortes de personnes qu'il faut accepter. Elle souligne que, dans cette proposition de motion, il ne s'agit pas non plus de faire des cours ex cathedra très sophistiqués qui coûteraient très cher, mais elle pense que des cours de sensibilisation pourraient s'ajouter aux cours traditionnellement donnés aux soignants lorsqu'ils ont choisi cette profession. Elle souligne savoir que la Croix-Rouge va faire une sensibilisation, dans le cadre de sa formation d'auxiliaire de santé de six mois, sur le sujet. Elle mentionne que ce sont des cours qui ne vont pas engendrer de grandes complexités, ni d'organisation, ni financière. Elle explique que cette motion vient maintenant, car cela fait déjà un bon moment qu'elle pense que cette sensibilisation aux soignants qui peuvent être en contact avec des personnes « LGBTIQ » lui tient à cœur, indiquant faire partie de la génération du « baby-boom », mais également des « coming out » et de l'émergence du SIDA. Elle souligne qu'il y a donc eu énormément de souffrances, d'inquiétudes et de tabous, énormément de discriminations, et elle souligne que de nombreuses abominations entendues se sont révélées par la suite infondées. Elle souligne ne pas vouloir que l'on arrive ensuite encore à avoir des réticences par rapport à une population « LGBTIQ » qui représente 10% de la population et elle indique que, pour la génération du « baby-boom » qui va entrer en EMS ces vingt prochaines années, elle a vu des connaissances proches de cette communauté « LGBTIQ » être terrorisées. Elle souligne qu'il y a des horreurs qui planent. Elle relève que, pour certaines personnes, ce n'est peut-être pas évident de concevoir que c'est normal et que cela fait partie de la vie normale et elle pense qu'il faut anticiper ces risques et imposer vraiment une sensibilisation, une formation qui permette de mettre au clair que ces personnes qui ont fait d'autres choix sexuels que les hétérosexuels ne doivent pas être considérées comme des déviants ou des malades. Elle constate que c'est pour cette raison qu'ils ont signé et déposé la motion.

Questions des députés

Un député (UDC) informe que la motion est dans une cible qui n'est pas la sienne en tant que parti mais reflète une préoccupation générale. Il constate que d'autres pays ont créé des EMS spécialisés et il demande s'il faut vraiment cibler le personnel soignant et si ce qui est décrit peut valoir quelque chose auprès des pensionnaires au niveau de la tolérance.

M^{me} von Arx-Vernon répond que plus on vieillit, plus on est irascibles et plus on amplifie les travers que l'on a. Elle souligne donc que, si on a des préjugés, on risque de les accentuer. Elle ne pense pas qu'il faut que les EMS deviennent des ghettos en ciblant des EMS « LGBTIQ ». Elle mentionne que le personnel soignant pourrait apprendre de l'ouverture sur l'accompagnement de personnes qui pourraient être différentes de ce qu'elles ont connu, ce qu'elles croient, etc. Elle pense que plus il y aura du personnel bien formé à cette simplicité d'approche, étant précisé qu'il ne faut pas être dans la caricature, plus celui-ci pourra apporter des réponses aux autres pensionnaires expliquant que cela fait partie de la société et pouvant les sensibiliser à leur tour. Elle constate donc que tout le monde y gagnerait.

Le député (UDC) mentionne avoir un exemple dans la Maison de Vessy avec une personne exhibitionniste il y a 3-4 ans.

M^{me} von Arx-Vernon répond ne pas voir le lien.

Le député (UDC) dit que ces personnes peuvent avoir des comportements déviants.

M^{me} von Arx-Vernon déclare que cela fait partie des clichés que l'on a de penser que ces personnes ont des comportements extravertis. Elle souligne qu'il n'y a pas de vrai problème à ce niveau-là.

Une députée (S) souligne que cela devrait selon elle aller de soi et elle constate que la motion demande d'encourager une sensibilisation. Elle mentionne que discuter et montrer d'autres facettes du même problème permet d'élargir la palette de réactions des gens.

M^{me} von Arx-Vernon constate effectivement qu'il ne devrait pas y avoir ce type de motion et que cela devrait aller de soi. Elle indique espérer que ce sera le cas dans quelques années.

Un député (EAG) informe qu'il n'y a pas d'apartheid à mettre en œuvre par rapport aux « LGBTIQ ». Il souligne que, en étant en EMS, on est retiré de la société quelque part et qu'il faut donc particulièrement y préserver la diversité. Il rappelle que la moyenne d'âge des personnes en EMS concerne sûrement des personnes pour lesquelles le problème est moins incongru, et indique donc que le personnel est déjà selon lui plus sensibilisé.

M^{me} von Arx-Vernon relève que certaines personnes n'ont pas forcément nos critères et ne sont pas forcément nées ici. Elle constate que c'est une réalité.

Un député (EAG) est favorable à la motion mais constate qu'il n'est pas opportun de faire des auditions et qu'il faut voter la motion.

M^{me} von Arx-Vernon confirme que cela lui semblait évident.

Un député (MCG) relève que, contrairement à la discussion qui ressort, les personnes spécialisées disent qu'il n'y a rien de spécifique à déclarer dans les EMS et que, à ce jour-là, personne n'a véritablement remarqué des cas manifestes de maltraitance. Il mentionne passer chaque jour une heure en EMS et que les gens y sont excessivement bien traités. Il demande donc s'il est bien de crier au loup quand il ne se passe rien.

M^{me} von Arx-Vernon indique que l'on peut se réjouir du fait qu'il n'y a pas de scandale à décrire. Elle souligne effectivement penser que la majorité du personnel est bien, mais elle constate qu'il n'y a pas de condamnation aujourd'hui pour homophobie, ce qui implique que les personnes victimes ne s'expriment pas. Elle ne parle pas de violences sexuelles ou de maltraitements, mais elle mentionne que ce sont des remarques déplacées, des mises à l'écart, etc. C'est selon elle une manière de prévention pour les personnes du « baby-boom » qui iront en EMS ces vingt prochaines années.

Un député (PDC) informe avoir signé cette motion et être convaincu de la problématique. Il indique toutefois avoir quand même un petit doute et demande si le fait de viser uniquement les EMS n'est pas restrictif et s'il ne faudrait pas viser de façon globale toutes les institutions, c'est-à-dire par exemple les hôpitaux. Il demande ensuite si les directeurs d'EMS seraient d'accord avec les invites de cette motion.

M^{me} von Arx-Vernon répond que les directeurs vont dire que c'est de toute façon une évidence que cette sensibilisation doit être donnée. Elle mentionne comprendre cette question de la différence faite entre les EMS et les autres espaces de soin. Elle croit que, dans les autres domaines, il y a déjà des sensibilisations données sur les personnes « LGBTIQ », et elle a une expérience dans les EMS. Elle constate que les personnes travaillant en EMS viennent d'horizons différents et que les ouvertures et les connaissances ne sont pas les mêmes.

Un député (PDC) constate qu'il est d'abord question du milieu médico-social, puis des EMS.

M^{me} von Arx-Vernon remarque que le domaine médico-social touche les auxiliaires de santé formées par la Croix-Rouge qui vont travailler en EMS ou à Foyer Handicap, par exemple.

Une députée (PLR) remercie pour la présentation mais celle-ci ne l'a pas rassurée. Elle souligne avoir compris que, derrière cela, il est question d'un personnel avec d'autres mœurs et d'autres cultures, qui s'occupe de nos aînés et est moins ouvert que dans notre culture aux questions « LGBTIQ ». Elle souligne que cela l'inquiète, car dans ces mœurs il y a aussi l'ouverture à la question de l'égalité hommes-femmes, aux relations hors mariage, etc. Elle constate que cela l'inquiète et se demande si finalement la motion n'est pas trop étroite et s'il ne vaudrait pas mieux former ces gens à la culture suisse et aux libertés qui s'y trouvent. Elle demande s'il y a une réflexion plus large sur toutes les problématiques à avoir, puisque c'est l'ensemble des résidents des EMS qui sont touchés, ou s'il faut effectivement rapidement voter cette motion pour dire qu'elle a été traitée. Elle demande ensuite s'il y a d'autres potentialités de problèmes pour ces personnes qui vont arriver en EMS, notamment le fait qu'il y ait des toilettes hommes et d'autres femmes séparées, soit des problèmes autres que le personnel soignant qui ne connaîtrait pas notre culture. Elle souligne donc qu'il y a une réflexion plus large sur les problématiques qu'il peut y avoir.

M^{me} von Arx-Vernon informe, sur la première question, que les personnes qui travaillent en EMS sont des personnes qui travaillent très bien, ce qui signifie qu'il n'y a pas d'inquiétudes majeures, mais que 80% du personnel ne vient pas de Genève. Elle souligne que la plupart des personnes viennent des quatre coins du monde, savent très bien s'occuper des personnes, mais n'ont pas les mêmes valeurs et la culture notre pays. Elle mentionne, par expérience, que les personnes « du Sud » s'occupent mieux des personnes âgées que n'importe qui d'autre. Elle relève que le problème de l'homophobie est mal connu, qu'il ne figure pas dans la loi, ce qui ne permet pas de sanctionner, et elle souligne que le but n'est pas nécessairement de sanctionner mais que les gens soient formés. Elle rappelle son exemple sur la formation de la Croix-Rouge. Elle mentionne qu'une formation sur l'égalité hommes-femmes est donnée, et donc qu'il faut donner la même formation sur les personnes « LGBTIQ ». Elle constate que des formations dans les autres domaines sont donc données et que des connaissances acquises. Elle relève qu'il faut donner ces formations également pour que les personnes soignantes ne se retrouvent pas dans des situations où elles seraient mal à l'aise en se demandant si c'est normal ou pas. Elle mentionne qu'il y a encore des tabous et des personnes qui pourraient penser que le fait d'être « LGBTIQ » est une maladie.

La députée (PLR) rappelle sa deuxième question et demande si avec l'arrivée de cette génération en EMS, dans une réflexion plus large, d'autres

problèmes pourraient survenir que l'intransigeance des personnes soignantes, notamment le fait qu'il y ait un secteur hommes et un secteur femmes.

M^{me} von Arx-Vernon précise qu'il ne s'agit pas de nouveaux homosexuels. Elle répond que, si on commence à travailler maintenant à cette sensibilisation, cela va donner des idées de réflexion aux directeurs d'établissements, notamment en se demandant si un jour il y aura des personnes transgenres et s'il y a des aménagements à faire. Elle souligne que c'est au cas par cas et elle mentionne que, si le personnel est bien formé, celui-ci saura bien répondre y compris aux autres pensionnaires. Elle constate toutefois qu'il va falloir s'adapter à la réalité, ce qu'ils feront, mais que l'adaptation sera peut-être difficile. Elle n'est pas en train de dire qu'il y a des horreurs en EMS et que les gens vivent dans des conditions effroyables et qu'elles ne sont pas respectées.

Un député (EAG) est un peu dérangé par l'idée qu'il y a une position suisse satisfaisante, libérale et bonne, et des personnes qui viendraient du Sud et qui auraient d'autres points de vue. Il rappelle qu'il y a deux-trois ans, les associations chrétiennes homosexuelles sont intervenues scrupuleusement. Il mentionne qu'il est possible de dire que l'on pourrait lier cela à d'autres choses mais il pense que n'importe quelle motion peut être élargie et ralliée à d'autres domaines. Il pense que, lorsque des députés ont mis le doigt sur un problème, qu'il y a un potentiel consensus, il faut voter la motion et que, ensuite, le Conseil d'Etat prendra ses responsabilités. Il propose donc d'aller formellement vers un débat de la motion et un vote.

Un député (MCG) relève qu'il est vrai que dans les EMS, en 1950, les conditions étaient réellement précaires et il constate que le progrès est présent aujourd'hui. Il mentionne qu'il y a certains EMS qui ressemblent à présent à des petits hôtels sans odeur de vieillesse et qui donnent une bonne image. Cela le gêne de mettre le feu où il n'y a rien.

M^{me} von Arx-Vernon ne veut pas mettre le feu, mais elle rappelle que leur rôle est d'écouter, d'anticiper, etc.

Un député (UDC) relève que l'on parle de plus en plus du problème de la maltraitance dans les EMS et il demande s'il y a un lien avec le sujet ou non.

M^{me} von Arx-Vernon répond qu'il y a des problèmes de maltraitance et que, dès le moment où on est dans un cadre institutionnel, on peut être vulnérables. Elle souligne être membre de l'APAF depuis sa création et elle constate que le but était de défendre les cas de maltraitance. Elle relève que, depuis le début de l'association, il y a eu de moins en moins de signalements. La sensibilisation va donc permettre de réduire le risque.

Un député (UDC) demande si la formation du personnel médical pour la gériatrie n'inclut pas cette problématique.

M^{me} von Arx-Vernon répond ne pas croire que c'est le cas. Le président constate qu'il faut bien parler de « population » « LGBTIQ » et il souligne qu'il y a une enquête qui a été faite sur les personnes « LGBTIQ » âgées.

Discussion

Un député (UDC) n'est pas favorable à voter cela sur le siège aujourd'hui, le sujet devant être réfléchi ; il est intéressé à entendre le département.

Une députée (S) comprend que l'on souhaite réfléchir mais elle souligne qu'il faut être pragmatique et rappelle la teneur de l'invite. Elle souligne que c'est un coup de pouce et revient avec sa proposition de voter cela sur le siège.

Un député (UDC) indique avoir un éclairage plus complet.

Un député (PDC) est favorable à voter cette motion tout de suite mais mentionne qu'il ne faut pas faire de forcing et ne pas trouver une unanimité pour le vote.

Le président informe qu'il pourrait voter de suite cette motion mais qu'il faut de toute façon que la commission vote sur les deux autres motions en lien avec les « LGBTIQ ». Il rappelle que deux personnes n'avaient pas pu être auditionnées et propose donc une audition de 30-45 minutes, en consacrant la séance à ces trois motions.

Une députée (PLR) constate toutefois qu'ils souhaitent entendre le Conseil d'Etat.

Le président indique qu'il va demander si c'est possible avant la fin de la législature.

La commission accepte les auditions qui n'avaient pas pu être faites lors de la dernière séance, soit celles de M. Miguel Limpo et de M^{me} Chatty Ecoffey. Elle décide d'écrire au Conseil d'Etat pour lui proposer de se prononcer par écrit ou de venir en commission.

Un député (UDC) demande à ce que l'étude évoquée par le président soit jointe au procès-verbal.

Une députée (PLR) indique, s'il y a un courrier au Conseil d'Etat, qu'il faut être exhaustif afin de savoir s'il y a une problématique plus large.

Un député (MCG) mentionne que toute formation officielle engage aussi une augmentation de salaire par la suite, ce dont il faut être conscient. Il

faudrait donc également savoir ce que cela coûte de spécialiser les professions.

Séance du 19 avril 2018, audition de M. Miguel Limpo et M^{me} Chatty Ecoffey

M. Limpo indique que la motion tombe à point nommé car l'association 360 offre plusieurs prestations, notamment une à l'intention des aînés « LGBTIQ », soit un groupe qui servait à se retrouver régulièrement de manière conviviale et à lutter contre la solitude, qui fonctionnait très bien jusqu'à maintenant. Il souligne que depuis quelques années la question des aînés « LGBTIQ » se pose de plus en plus dans notre société, car il y a de plus en plus de « LGBTIQ », mais également car plus généralement la société vieillit et car les politiques publiques essaient de répondre plus particulièrement aux spécificités de chacun pour que la vieillesse se passe le mieux possible. Il mentionne que dans les associations « LGBTIQ » la question est devenue particulièrement saillante car on a une génération qui a connu les années 80, qui est de plus en plus visible et qui ne veut pas retourner au placard une fois qu'elle doit aller en EMS. Il souligne que, pour cette raison-là, l'association 360 a décidé de travailler sur ce projet-là des « LGBTIQ », non pas dans le cadre d'un club des aînés comme il y avait à l'époque mais pour développer des prestations et politiques plus inclusives dans les institutions, et pas seulement dans les EMS. Il mentionne qu'ils ont donc été mandatés par la Ville de Genève fin 2016 pour réaliser une pré-enquête, soit un état des lieux, afin de savoir quel dispositif offrait le canton de Genève pour les aînés « LGBTIQ ». Il souligne qu'il y a une trentaine de pages de rapport disponibles sur leur site internet et que, dans ce cadre-là, plusieurs aspects ont été étudiés, notamment l'aspect santé (quelles sont les personnes qui vont en EMS, quelles sont les spécificités du public « LGBTIQ », savoir si les EMS, les institutions, répondaient à ces questions-là, etc.), et l'aspect social de la vie quotidienne (si les associations répondent aux attentes des « LGBTIQ », de même que les clubs des aînés). Il indique qu'ils ont également traité de la question de la formation du personnel et que, pour les EMS, ils ont constaté que finalement il y en avait peu où c'était visible ou en tout cas que la question se posait peu, car les gens se cachaient souvent ou les institutions ne répondaient pas forcément à ces besoins spécifiques-là. Il donne l'exemple, sous l'angle de la santé, des femmes lesbiennes, qui ont beaucoup plus de problèmes au grand âge, car elles vont beaucoup moins chez le gynécologue durant toute la vie, et dit que les gays ont souvent des problèmes de VIH et que, pour les trans*, ce sont les questions hormonales. Il relève que, pour la vie quotidienne, ils ont constaté

qu'il y avait assez peu de « LGBTIQ » qui allaient dans les clubs des aînés ou qu'ils se cachent, mais que la question est très peu abordée, ce qui est une problématique. Il remarque que, pour la vie quotidienne, ce qui est le plus saillant, c'est que les « LGBTIQ » seniors, eux, n'ont pas autant de proches aidants que les autres aînés, notamment car le plus souvent ils n'ont pas d'enfants et des contacts qui reposent beaucoup sur le groupe amical. Il ajoute que, d'ordre personnel, une des choses qui a été soulignée, une étude a montré qu'il y avait des lacunes énormes en termes de « LGBTIQ ». Il remarque que, dans cette pré-enquête, ils se sont rendu compte de deux choses intimement liées, soit que les questions d'orientation sexuelle pour les personnes « LGBTIQ » sont fortement liées aux questions de sexualité d'ordre général pour les aînés. Il mentionne que les deux vont de pair, puisque plus il y aura de discrimination à l'égard des « LGBTIQ » dans le thème de l'orientation sexuelle, plus il y aura de discrimination en général pour les personnes hétérosexuelles en parlant de sexualité. Il remarque que les EMS et d'autres endroits parlent de plus en plus de la sexualité des aînés mais que cela est encore un tabou, qui est en train d'être levé. Il remarque que l'enquête montrait également des axes d'intervention précis, notamment des formations à l'égard du personnel ou d'interventions dans des clubs d'aînés. Il indique que l'association 360 a saisi l'occasion en janvier de demander une petite subvention au niveau cantonal pour essayer de faire des formations dans les EMS, en commençant par une période de test. Il souligne que cela intéresse apparemment beaucoup le canton et qu'il est très probable que le canton soutienne ces interventions dans les EMS, ce qui répondrait au besoin exprimé par la motion M 2451.

Discussion

Le président constate qu'ils ont fait une pré-enquête et demande s'ils ont contacté des fonctionnaires ou le Conseil d'Etat pour savoir si c'était un peu réglementé dans les EMS.

M. Limpo répond qu'ils ont eu contact avec la directrice des prestations de l'IMAD à ce sujet. Il constate toutefois qu'il est difficile de former le personnel.

Un député (MCG) indique qu'il a été entendu qu'un bon nombre de « LGBTIQ » s'inquiètent d'entrer en EMS par crainte d'être discriminés. Il mentionne ne jamais avoir vu cela et pense donc que ce n'est pas fondé. Il remarque que le personnel médical est déjà en sous-nombre et que les EMS ont de la peine à avoir du personnel. Il mentionne que, avec une formation en plus, il y aura des coûts supplémentaires. Il demande si le coût a été estimé.

M. Limpo répond avoir de la peine à avoir des chiffres exacts sur l'intégration des personnes « LGBTIQ ». Il constate que ce qu'ils ont ce sont des témoignages. Il mentionne que la question est éthique mais que cela peut aussi être en lien avec l'origine culturelle des soignants qui implique qu'ils puissent avoir des problèmes avec ces questions-là. Il précise toutefois ne pas dire qu'il y a de la maltraitance mais de la discrimination qui peut être ressentie par la personne qui vit cela. Il souligne que c'est réglementé dans certains cas, avec une charte adoptée par les EMS, ce qui montre que la question est intégrée. Il constate que cela n'est pas gratuit et aura effectivement un coût mais il ne peut pas le chiffrer.

Un député (MCG) demande s'ils ne pensent pas que, par ces procédures, certains directeurs d'EMS vont commencer à trier pour éviter les ennuis. Il rappelle que dans les EMS les clients sont choisis et que cela émane de longues demandes. Il remarque donc que l'avenir peut aussi faire que, lorsqu'il y a des clients susceptibles d'être compliqués, cela amène à un choix qui n'est pas vraiment un choix souhaitable.

Un député (PDC) indique que le terme « choisi » par son préopinant l'a interpellé, bien qu'il sache que les listes d'attente sont réelles, mais il pense que les places en EMS sont attribuées en fonction des besoins et priorités. Il est conscient de la réalité et de l'importance de cette motion, qu'il a signée. Il demande toutefois si les auditionnés ne pensent pas que cette motion est trop ciblée puisque cette problématique se retrouve aussi dans d'autres institutions, telles que les hôpitaux, à l'IMAD, dans les cliniques, etc. Il demande donc si la motion visant à cibler uniquement les EMS n'est pas trop restrictive. Il demande également si, par rapport à l'invite au Conseil d'Etat, si on en reste aux EMS, il ne faudrait pas passer directement par les directeurs d'EMS puisque ce sont eux qui en coordonnent la gestion.

M. Limpo répond qu'il a entièrement raison et qu'il est lui-même tombé dans la problématique au début de la pré-enquête. Il constate s'être vite rendu compte que la vieillesse n'était pas que dans les EMS puisque finalement il n'y a que 16 à 18% de la population qui va en EMS. Il souligne donc qu'il faut effectivement envisager la vieillesse de manière globale et élargir cela aux autres institutions. Il mentionne que c'est ce qu'ils souhaitent faire avec le projet qu'ils ont développé tout au long de l'année dernière et qui se poursuit cette année. Il indique que le but est d'agir partout, sur tous les aspects de la vieillesse. Il indique que l'accueil reçu de la part de tous les directeurs d'EMS jusqu'à maintenant a été très positif puisqu'ils se soucient de la problématique et souhaitent des lieux apaisés. Il relève penser que le fait que l'Etat, à l'image de certaines écoles auxquelles des interventions sur la

thématique a été proposée, soutienne cette question et la sensibilisation à cet égard serait un pas de plus et une légitimation.

Un député (PDC) demande si quelque chose se fait déjà au niveau des hôpitaux, par exemple aux Trois-Chêne.

M. M. Limpo répond ne pas avoir connaissance que quelque chose de spécifique se fasse sur cette question-là, mais qu'il y a une sensibilisation à la question. Il souligne qu'ils ont eu un contact avec le programme des migrations des HUG et qu'ils ont indiqué que cette question-là était également importante. Il constate donc que ce serait effectivement important pour eux.

Une députée (PLR) indique rejoindre la question d'élargir la formation dans d'autres domaines. Elle remarque que, même si c'est une faible proportion, les EMS sont une part importante et elle demande s'il y a d'autres aspects qui ont été décelés en EMS pour identifier les lieux.

M. Limpo mentionne que la question est souvent un peu plus polémique alors que finalement elle ne l'est pas. Il souligne que ce n'est pas une revendication associative de faire des EMS « LGBTIQ », ce qui reviendrait à avoir des lieux inclusifs et ouverts alors que d'autres ne le sont pas. Il indique que tous les EMS doivent être encore alertés sur les questions de sexualité. Il constate que l'axe des résidents est quelque chose sur lequel ils souhaitent travailler.

Une députée (PLR) remarque qu'il y a les questions de la séparation hommes/femmes, du partage de chambres, etc. Elle souligne que sa question concernait la structure et elle demande si cela a été évoqué.

M. Limpo répond qu'ils ont été invités à discuter de ces questions. Il mentionne que dans certains EMS des chambres intimes sont disponibles et qu'il n'y a pas de jugement pour s'y inscrire, n'importe qui pouvant le faire. Il indique que la sexualité des aînés n'est donc pas jugée et que tous peuvent y accéder. Il souligne que le fait de créer des chambres intimes et de voir comment l'institution réagit à toute discrimination participe à l'ambiance et à l'inclusion de ces EMS.

Un député (UDC) constate qu'il est vrai que c'est un milieu que l'on n'a pas l'habitude de fréquenter au quotidien, mais il est favorable à cette motion. Il mentionne que son bémol est l'impression que l'on tire sur le personnel. Il demande, puisqu'il y a des personnes en EMS qui avancent en âge et deviennent irascibles, pourquoi on cible uniquement le personnel soignant, ce qui le gêne.

M. Limpo répond que le comportement et le travail du personnel sont exemplaires dans l'écrasante majorité des cas. Il constate qu'il est vrai que

parfois le comportement peut être inadéquat et qu'il peut y avoir une méconnaissance. Il remarque qu'il ne faut effectivement pas tirer sur le personnel, mais qu'il faut se mettre à la page sur certaines questions, la société évoluant. Il mentionne penser que ce qu'ils proposent va dans ce sens-là et dans le sens de la motion. Il constate ensuite que, souvent dans les écoles les gens ont le droit de penser et d'être homophobes, mais qu'il n'ont pas le droit d'être irrespectueux et de le signifier aux gens puisque la souffrance ressentie peut être terrible. Il mentionne donc que les résidents peuvent avoir les idées qu'ils veulent tant qu'ils sont respectueux.

Le président demande si, par rapport à l'invite, l'auditionné pense que ce serait une bonne idée de l'élargir un peu comme cela était proposé.

M. Limpo pense que ce pourrait être le cas pour toute institution qui s'occupe de la vieillesse. Il ajoute que vieillesse rapporte de plus en plus à des entreprises qui se créent et suppléent à l'IMAD, dont il a plutôt des bons retours, mais il constate que le public joue un rôle capital dans la politique de la vieillesse, mais le privé également.

Le président constate que la commission souhaite avoir l'opinion de M^{me} Ecoffey sur les familles arc-en-ciel.

M^{me} Ecoffey relève qu'il y a deux motions qui concernent chacune les familles arc-en-ciel. Elle constate qu'une famille arc-en-ciel est définie lorsque l'un des parents se désigne comme étant homosexuel, lesbienne ou gay, ou trans*. Elle indique que ces familles arc-en-ciel existent depuis un certain nombre d'années mais se constituent certainement de manière différente aujourd'hui. Elle rappelle que, chez les aînés « LGBTIQ », il y a moins de proches aidants, c'est-à-dire d'enfants, car c'était une période où avoir des enfants entre « LGBTIQ » était difficilement imaginable. Elle souligne que l'on peut aussi être concerné par la thématique car, en tant que proche aidant, on peut être hétérosexuel et fréquenter ces lieux avec une famille arc-en-ciel, ce qui pose un certain nombre de questions de visibilité et sur l'« outing ». Elle mentionne que finalement toutes les questions qui touchent à l'homophobie et à la transphobie sont des questions importantes pour les parents « LGBTIQ », personnes qui peuvent être amenées plus facilement à devoir faire leur « coming out » puisque c'est difficile à cacher lorsque l'on a des enfants. Elle rappelle que le droit de l'adoption a été modifié le 1^{er} janvier 2018 et qu'il est dorénavant possible d'adopter l'enfant de son ou sa partenaire, en sachant que ces enfants-là auraient été désirés et conçus au sein du couple, même si ce ne sont évidemment pas les deux parents biologiques. Elle souligne que cette procédure va pouvoir se faire à partir d'un an révolu de vie commune avec l'enfant, ce qui implique qu'il restera une année durant laquelle ces familles-là ne seront pas protégées. Elle

mentionne que ces procédures sont très longues et que, au jour d'aujourd'hui, on sait qu'il y a eu 20 dossiers de demandes d'adoption de l'enfant du partenaire fin mars. Elle relève que l'on parle de parents « LGBTIQ » mais qu'elle souhaite également parler des enfants de ces personnes qui peuvent également subir de l'homophobie et de la transphobie par procuration, de manière assez importante. Elle souligne que cette question se pose de la même manière, pas uniquement au cycle d'orientation ou plus tard, mais dès la petite enfance ou la crèche, car cela suscite des questions de voir deux femmes ou deux hommes chercher l'enfant. Elle précise que l'on ne peut pas dire que c'est toujours de l'homophobie ou de la transphobie mais que c'est souvent de la méconnaissance. Elle relève que ces enfants-là doivent pouvoir être en mesure, durant tout leur parcours scolaire, de répondre aux questions des autres enfants, et elle ajoute que, pour l'instant dans la pratique, ce sont souvent les enfants seuls qui se démènent pour y répondre. Elle mentionne que l'on peut saluer les changements des formulaires de l'Etat sur les élèves, qui ont pris en compte cette réalité sociale. Elle ajoute que, lorsque l'on parle de familles aujourd'hui, dans la grande majorité des cas, on parle d'une certaine famille qui n'est plus la famille majoritaire, soit une maman et un papa, étant précisé que, dès la crèche, la diversité familiale est énorme et qu'il est important aussi de la représenter et de l'inclure. Elle observe que cette diversité familiale est importante dans les deux motions, notamment celle qui concerne le travail puisque l'article 22 Cst-GE permet à toute personne de se marier, conclure un partenariat enregistré, fonder une famille ou toute autre forme de vie. Elle souligne que dans le cadre de la famille se pose la question du congé parental d'un parent qui sera, à ce moment-là, non statutaire et que, partenariat enregistré ou non, ils trouvent important que ce parent puisse être présent auprès de son enfant et puisse bénéficier de l'équivalent du congé paternel.

Un député (PDC) remarque qu'elle parle de la M 2303 en ce qui concerne un climat fonctionnel égalitaire au sein de l'administration. Il souligne que, dans la première invite, qui lui semble un peu tiroir et demande beaucoup, il y a eu l'examen des pratiques actuellement en vigueur au sein de l'administration et des ressources humaines pour évaluer leur compatibilité avec le principe de non-discrimination. Il mentionne que ce sujet est quand même d'actualité et qu'il leur semble qu'il y a, surtout au niveau des ressources humaines, des choses qui existent. Il demande s'ils pensent que c'est vraiment nécessaire et s'il y a des défauts et des dysfonctionnements.

M^{me} Ecoffey indique que, étant précisé que l'étude dit qu'il y a 50% de discrimination, les personnes « LGBTIQ » vont évaluer si oui ou non il faut le dire, ce qui est en principe pourtant notre vie privée. Elle ajoute que dans

les cas des personnes « LGBTIQ », cela va toujours être une évaluation. Elle donne l'exemple d'une femme, dans les familles arc-en-ciel, qui va venir demander un congé parental, pour laquelle on sait qu'elle a un enfant alors qu'elle n'a pas été enceinte. Elle souligne qu'il y a un certain nombre de choses qui vont faire appel aux ressources humaines. Elle mentionne que le congé parental se fait à la Ville de Genève pour les partenaires enregistrés uniquement mais elle constate que cela dépend des cantons et des communes. Elle indique, selon les retours qu'elle a eus, que le canton de Genève a refusé des congés parentaux car on considère que cette personne n'est pas parent. Elle pense qu'il y a aussi cette notion de fait tabou puisque la sexualité est quelque chose de privé, donc chacun fait ce qu'il veut chez lui, mais la question des enfants est plus difficile. Elle relève que c'est également beaucoup ressorti de l'enquête qu'ils ont menée. Elle indique donc qu'il y a des niveaux d'acceptation différents et que le fait d'avoir des enfants sans jamais être tombée enceinte pose problème, étant précisé que cela n'est parfois pas intentionnel.

Un député (PDC) constate que cette motion demande à « l'administration », sans plus de précisions, ce qui implique que l'on ne sait pas si c'est l'administration communale, cantonale, etc. Il demande s'ils ne pensent pas qu'actuellement des choses ont été mises en place par rapport à cette problématique, notamment aux ressources humaines à l'Etat de Genève.

M^{me} Ecoffey répond que, par rapport à la thématique des familles arc-en-ciel, elle ne pense pas que le congé parental soit assuré et qu'il soit indiqué que les demandes puissent être faites, notamment en lien avec les assurances sociales. Elle relève que l'adoption du partenaire actuellement résout certains problèmes que peuvent rencontrer ces familles-là face au vide juridique, mais que ce n'est pas résolu à la naissance de l'enfant puisque la requête ne peut pas être déposée avant la première année. Elle souligne donc qu'il y a des choses qui ne sont pas résolues.

Un député (PDC) demande si une réflexion n'a pas été entamée au niveau de l'administration cantonale.

M^{me} Ecoffey répond que cela va dépendre également de la hiérarchie en place puisque toutes les hiérarchies ne donnent pas les mêmes réponses. Elle rappelle les témoignages qu'elle a reçus pour des congés refusés entre partenaires enregistrés mais souligne que certains ont accepté des congés alors que le partenariat n'était pas enregistré. Il n'y a donc pas de pratique uniforme et il y a de l'arbitraire.

Une députée (PLR) demande, en lien avec les questions de congé parental, si c'est pour les partenariés ou si ce serait aussi pour les personnes

qui vivent en concubinage sans lien juridique. Elle constate que le congé est par définition en principe plutôt au moment de la naissance et elle s'interroge sur ce qu'est la demande ici, soit d'accorder le congé au moment de l'adoption, c'est-à-dire aux 2 ans de l'enfant, soit à la naissance et, à ce moment-là, elle demande comment il faudrait faire.

M^{me} Ecoffey répond ne pas croire qu'il y a un congé parental pour l'adoption mais constate qu'elle indiquait l'adoption possible désormais de l'enfant du partenaire, ce qui est souvent le cas aujourd'hui pour les familles recomposées où l'un des parents est décédé ou fait défaut et serait d'accord de donner ses droits et devoirs à une tierce personne. Elle souligne que cela vient donc plus tard. On sait à quel point la naissance d'un enfant peut bouleverser un certain nombre de choses, le congé parental devrait donc être donné à la naissance de l'enfant. Elle souligne que c'est une bonne question de savoir s'il faut privilégier le partenariat ou le concubinage et que, si on fait le parallèle pour un couple hétérosexuel, le concubinage est admis et un congé parental est donné à la naissance de l'enfant, ce qui implique qu'il devrait alors être admis. Elle mentionne que cela veut dire que la personne va faire une démarche pour faire cette demande-là, ce qui implique qu'elle se sente en sécurité dans son milieu professionnel pour faire la requête.

Un député (PLR) demande s'ils ont imaginé à un moment donné promouvoir la discrimination positive, soit explicitement donner les droits aux personnes qui se déclarent.

M^{me} Ecoffey répond que c'est une bonne question à laquelle elle a pensé hier puisque finalement les choses évoluent quand elles sont visibles. Elle souligne qu'il faut toujours faire un distinguo entre les parents et les enfants puisque ce sont vraiment les deux qui vont devoir jouer cette visibilité-là. Elle pense effectivement que de positiver tout cela, de montrer et d'expliquer est extrêmement important. Elle souligne toutefois que cela ne doit pas être porté par les enfants, d'autant plus s'ils sont petits.

Discussion

Une députée (PLR) remarque que la commission avait souhaité entendre l'administration pour savoir ce qu'il se faisait déjà en EMS.

Le président constate que c'est ce qu'il entendait par la question de savoir s'il y avait des chartes ou autres règlements. Il relève qu'a priori il y a peu de choses qui existent mais que cela va changer puisque le REGal a été adopté et qu'il y a ces motions en cours.

Un député (PDC) remarque que l'information que donne le président concerne l'administration en général alors qu'ils souhaitaient savoir ce qu'il en est du personnel dans les EMS.

Le président répond qu'il avait été question d'auditionner les magistrats. Il informe toutefois que M. Maudet est pris jusqu'au mois de juin.

Une députée (PLR) informe que ce n'était pas réellement l'audition des magistrats mais que cela poursuivait l'audition de M^{me} von Arx Vernon qui disait que dans le personnel soignant il y avait d'autres personnes et cultures et que l'audition avait pour but de voir ce qui était fait de manière plus large.

Le président rappelle qu'il semblerait que peu de choses soient faites selon ses recherches et après une discussion avec M. Limpo.

Un député (PDC) relève, sur le traitement de la M 2451, qu'il a été question la semaine passée de savoir si la commission la votait telle quelle ou si les problématiques devaient être approfondies, et il constate qu'il faut se demander si la commission est prête à voter la motion. Il serait favorable à la voter telle quelle pour avancer.

Le président indique être également favorable à la voter telle quelle, quitte à la modifier en plénière. Il pense que c'est un premier pas par rapport à l'existant.

Un député (UDC) rappelle qu'un député (PDC) avait proposé l'audition de la FEGEMS.

Le président indique que la commission avait décidé d'attendre l'audition de M. Limpo pour décider de la suite du traitement.

Un député (UDC) remarque que ce serait intéressant de les entendre ou de leur écrire afin de connaître leur opinion sur la motion. Il constate que cela permettrait de compléter les informations sur le sujet.

Séance du 26 avril 2018

Le président rappelle qu'il y a deux autres objets en lien avec la santé au travail et les « LGBTIQ » en EMS. Il relève que M^{me} Klopmann est revenue vers le président et a indiqué qu'elle n'a pas de modifications à faire elle-même, puisqu'il ne s'agit que d'une motion et que les redondances ne gênent donc pas, mais qu'elle avait confiance en la commission pour modifier la motion.

Le président indique ensuite avoir pris des contacts pour savoir ce qui se faisait en EMS en termes de formation. Il souligne avoir eu des échos comme quoi il n'y avait a priori pratiquement rien en termes de formation sur cette thématique des « LGBTIQ » en EMS.

Une députée (PLR) constate qu'il avait été décidé d'élargir cela également aux soins à domiciles. Elle propose de faire cet ajout et de voter la motion.

Le président propose un amendement à l'invite de la motion, soit :

« à encourager auprès du milieu médico-social la création d'une formation continue à destination du personnel concerné afin que celui-ci soit plus précisément formé et sensibilisé à la réalité « LGBTIQ » dans toutes les institutions s'occupant de personnes âgées (EMS, IMAD, etc.) et à ses implications pratiques sur le terrain ».

Le président met aux voix l'amendement proposé :

Oui : 8 (1 EAG, 1 S, 1 PDC, 2 PLR, 1 UDC, 1 MCG, 1 Ve)

Non : 0

Abst. : 0

L'amendement est accepté par la commission.

Le président met aux voix la M 2451 telle qu'amendée :

Oui : 8 (1 EAG, 1 S, 1 PDC, 2 PLR, 1 UDC, 1 MCG, 1 Ve)

Non : 0

Abst. : 0

La M 2451 telle qu'amendée est acceptée à l'unanimité de la commission.

Conclusion :

Au vu des auditions et de la discussion qui a suivi, la commission estime qu'il est nécessaire de voter cette motion afin que cette problématique soit prise sérieusement en considération dans toutes les institutions s'occupant de personnes âgées, afin que les personnes concernées se sentent à l'aise dans ces milieux.

Glossaire :

- Law Clinic : cours universitaire sur les droits des personnes vulnérables
- LGBTIQ : lesbien, gay, bi, trans*, intersexe, queer
- « outing » / « coming out » : L'outing est le fait de révéler l'homosexualité, la bisexualité ou la transidentité d'une personne sans son consentement, voire contre sa volonté. L'« outing » est un cas différent du « coming out » qui consiste, pour une personne homosexuelle, à révéler volontairement son orientation.

Proposition de motion (2451-A)

pour une meilleure protection des résidents LGBTQI en EMS

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève
considérant :

- que « tous les êtres humains sont égaux devant la loi » (art. 8, al. 1, Constitution fédérale, du 18 avril 1999) ;
- que « nul ne doit subir de discrimination du fait notamment de son origine, de sa situation sociale, de son orientation sexuelle, de ses convictions ou d'une déficience » (art. 15, al. 2, constitution genevoise, du 14 octobre 2012) ;
- que le Conseil d'Etat a adopté, le 13 septembre 2017, un règlement applicable au sein de l'administration cantonale « pour l'égalité et la prévention des discriminations en raison du sexe, de l'orientation sexuelle et de l'identité de genre » (REgal) (B 5 05.11) ;
- que l'homophobie n'est toujours pas reconnue comme un délit dans notre code pénal ;
- qu'il n'existe pas de statistiques officielles qui recensent les discriminations et agressions à caractère homophobe en Suisse ;
- que le personnel médico-social ne semble pas spécifiquement formé à la question LGBTQI en milieu institutionnel ;
- que les formations continues prévues pour le personnel médico-social ne semblent pas particulièrement attentives à cette nouvelle réalité en milieu institutionnel ;
- que bon nombre de personnes LGBTQI redoutent d'entrer en EMS de peur d'être discriminées, voire maltraitées psychologiquement, physiquement ou sexuellement, du fait de leur orientation sexuelle ;
- que le nombre de personnes LGBTQI ayant plus de 65 ans s'élève à plus de 140 000 en Suisse ;
- que le nombre de potentiels futurs résidents LGBTQI à Genève s'élèvera aux environs de 4000 à 8000 ces dix prochaines années,

invite le Conseil d'Etat

à encourager auprès du milieu médico-social la création d'une formation continue à destination du personnel concerné afin que celui-ci soit plus précisément formé et sensibilisé à la réalité « LGBTIQ » dans toutes les institutions s'occupant de personnes âgées (EMS, IMAD, etc.) et à ses implications pratiques sur le terrain.